

## Chapitre 8

# Afrique du Sud

### Évaluation de l'évolution des politiques

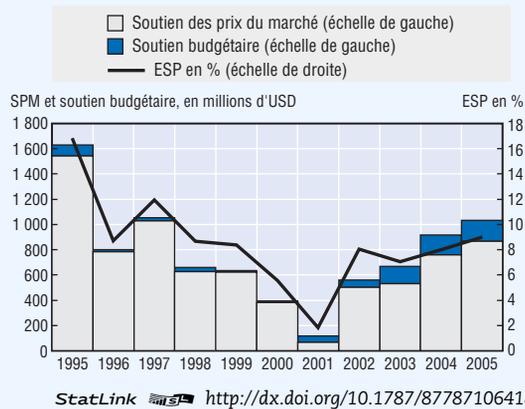
- L'agriculture s'est transformée durant la décennie écoulée sous l'effet des profondes réformes mises en œuvre à partir du milieu des années 90 : déréglementation de la commercialisation des produits agricoles; suppression de certains allègements fiscaux favorisant le secteur et diminution des dépenses budgétaires consacrées à l'agriculture. La principale évolution intervenue dans les politiques commerciales a été le remplacement des contrôles directs sur les importations par des tarifs douaniers, fixés au-dessous des taux consolidés dans le cadre de l'Accord d'Uruguay sur l'agriculture, la suppression des contrôles de l'État sur les exportations et l'élimination des subventions à l'exportation. Les principales évolutions qui ont marqué les années 2005 et 2006 ont été liées à la mise en place de programmes de soutien aux exploitants entrés en activité à la faveur des réformes foncières.
- Le niveau moyen du soutien aux producteurs, mesuré par l'ESP en pourcentage, témoigne d'un degré d'intervention publique relativement faible et on a observé, tout au long de la période 1994-2001, une tendance générale à la baisse du soutien. Celui-ci a ensuite augmenté en 2002 avant de se stabiliser. Le soutien des prix du marché (SPM) représente environ 80 % du soutien aux producteurs. Pendant la décennie en cours, on a observé une progression des transferts budgétaires, imputable à l'instauration du remboursement des taxes sur les carburants et à la hausse des dépenses liées à la réforme foncière et aux programmes connexes.
- Une part importante des ressources financières publiques est consacrée à la mise en œuvre de la réforme foncière, et plus particulièrement à la redistribution des terres. Au titre du programme de redistribution foncière pour le développement agricole (*Land Redistribution and Agricultural Development - LRAD*), des aides sont accordées à la population noire défavorisée pour lui permettre d'acquérir des terres ou de participer sous une forme ou une autre aux activités agricoles. Les exploitants qui peuvent apporter une contribution personnelle (qu'il s'agisse de moyens financiers ou de leur propre travail) ont la possibilité d'accéder à des superficies plus étendues ou d'en acquérir la propriété. L'année 2005 marque la mise en route de nouveaux programmes accompagnant le développement d'exploitations familiales axées sur le marché néés du processus de réforme foncière.
- Les Noirs des zones rurales sont plus particulièrement visés par les mesures de réforme foncière, mais il va de soi que la survie de ces nouveaux entrepreneurs est conditionné par l'existence d'une infrastructure adaptée. Les nouveaux entrants dans l'agriculture commerciale sont beaucoup moins bien préparés que les producteurs ayant une plus grande ancienneté à relever les défis du marché libéralisé. Le gouvernement doit remédier à ces problèmes en déployant des programmes et services de soutien convenablement ciblés, notamment des programmes de recherche et développement adaptés aux besoins des exploitations commerciales qui se mettent en place.
- L'essor des petites exploitations et des régions relativement moins développées d'Afrique du Sud suppose un système financier permettant de mobiliser l'épargne, de répartir les capitaux et de suivre de près les exploitants, les établissements commerciaux et les micro-entreprises. L'Afrique du Sud vient de lancer des programmes destinés aux personnes qui, soutenues par un prêt, sont à même de mettre sur pied une activité viable et d'échapper à la pauvreté. Au demeurant, la définition rigoureuse des destinataires et l'élaboration/l'application de critères de sélection transparents revêtent une importance primordiale pour la viabilité financière de ces programmes à plus long terme.

### Description du soutien

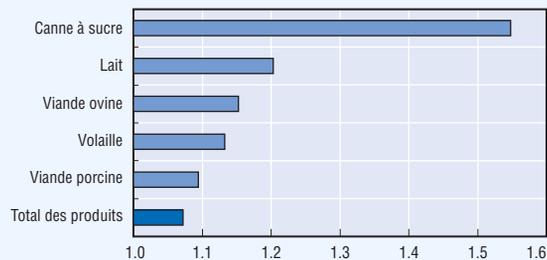
- Le soutien aux producteurs, mesuré par l'ESP en pourcentage, a suivi une tendance à la baisse durant la période 1995-2001 avant d'atteindre son niveau le plus bas, soit 2 %. Après être remonté à 8 % en 2002, il s'est stabilisé en 2003-05 autour de ce niveau, qui est bien inférieur à la moyenne de 30 % enregistrée dans la zone OCDE durant cette même période.
- Le soutien aux producteurs fait la part belle au soutien des prix du marché (SPM) dans ce pays. Les transferts budgétaires, en dépit de la progression observée depuis 2001, ne représentent qu'une part infime des transferts aux producteurs.
- Le coefficient nominal de protection (CNP) des producteurs révèle qu'en moyenne les prix perçus par les producteurs nationaux (y compris les paiements au titre de la production) ont été supérieurs de 7 % seulement aux prix du marché mondial.
- Toutefois, le CNP par produit témoigne d'une répartition très inégale du soutien des prix, qui bénéficie surtout au sucre. Il est nettement moins élevé pour les productions animales et négligeable pour les productions végétales.
- Le coût imposé aux consommateurs (ESC en pourcentage) a diminué de moitié, passant d'une taxe implicite de 14 % en 1995-97 à une taxe de 7 % en 2003-05.
- Le soutien aux services d'intérêt général, qui a légèrement progressé, puisqu'il est passé de 33 % en 1995-97 à 41 % en 2003-05, représente une part relativement stable du soutien total (EST).
- La part du coût total du soutien dans le PIB a reculé de 1.1 % en 1995-97 à 0.7 % en 2003-05, ce qui signifie que le coût de la politique agricole supporté par l'économie est relativement faible.

Source : OCDE, base de données des ESP et des ESC, 2006.

Graphique 8.1. Évolution du niveau et de la composition de l'ESP



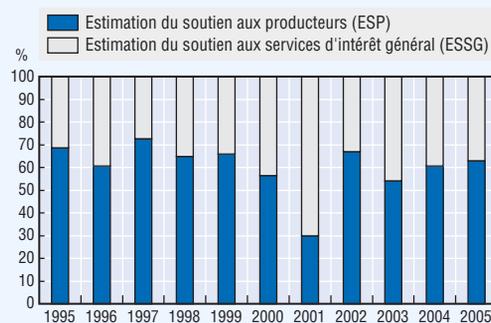
Graphique 8.2. CNP des producteurs par produit, moyenne 2003-05



Note : Le CNP était égal à 1 pour le blé, le maïs, le tournesol, l'arachide, les fruits, la viande bovine et les œufs.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/452426776533>

Graphique 8.3. Évolution de la composition de l'EST



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/008815833805>

Tableau 8.1. **Afrique du Sud : estimations du soutien à l'agriculture**  
En millions de ZAR

	1995-97	2003-05	2003	2004	2005
<b>Valeur totale de la production (à la sortie de l'exploitation)</b>	<b>37 180</b>	<b>71 872</b>	<b>70 820</b>	<b>72 979</b>	<b>71 816</b>
<i>dont part de produits SPM (%)</i>	<i>73</i>	<i>73</i>	<i>72</i>	<i>71</i>	<i>72</i>
<b>Valeur totale de la consommation (à la sortie de l'exploitation)</b>	<b>34 942</b>	<b>69 229</b>	<b>69 995</b>	<b>69 501</b>	<b>68 191</b>
<b>Estimation du soutien aux producteurs (ESP)</b>	<b>4 546</b>	<b>5 846</b>	<b>5 062</b>	<b>5 916</b>	<b>6 560</b>
Soutien des prix du marché	4 387	4 808	4 023	4 901	5 501
<i>dont produits SPM</i>	<i>3 210</i>	<i>3 361</i>	<i>2 784</i>	<i>3 409</i>	<i>3 888</i>
Paievements au titre de la production	0	0	0	0	0
Paievements au titre de la superficie cultivée/du nb d'animaux	10	0	0	0	0
Paievements au titre des droits antérieurs	0	0	0	0	0
Paievements au titre de l'utilisation d'intrants	59	812	704	844	889
Paievements avec contraintes sur les intrants	3	1	4	0	0
Paievements au titre du revenu global de l'exploitation	87	224	331	171	171
Paievements divers	0	0	0	0	0
<b>ESP en pourcentage</b>	<b>12</b>	<b>8</b>	<b>7</b>	<b>8</b>	<b>9</b>
<b>CNP des producteurs</b>	<b>1.15</b>	<b>1.07</b>	<b>1.06</b>	<b>1.07</b>	<b>1.08</b>
<b>CNS aux producteurs</b>	<b>1.14</b>	<b>1.09</b>	<b>1.08</b>	<b>1.09</b>	<b>1.10</b>
<b>Estimation du soutien aux services d'intérêt général (ESSG)</b>	<b>2 170</b>	<b>4 003</b>	<b>4 296</b>	<b>3 857</b>	<b>3 857</b>
Recherche et développement	1 797	2 145	2 442	1 997	1 997
Établissements d'enseignement agricole	0	0	0	0	0
Services d'inspection	146	586	574	593	593
Infrastructures	141	925	1 112	832	832
Commercialisation et promotion	3	8	0	12	12
Stockage public	0	0	0	0	0
Divers	82	338	168	423	423
<b>ESSG en pourcentage de l'EST (%)</b>	<b>32.7</b>	<b>40.8</b>	<b>45.9</b>	<b>39.5</b>	<b>37.0</b>
<b>Estimation du soutien aux consommateurs (ESC)</b>	<b>-4 712</b>	<b>-4 550</b>	<b>-3 679</b>	<b>-4 469</b>	<b>-5 503</b>
Transferts des consommateurs aux producteurs	-4 255	-4 028	-3 323	-4 013	-4 750
Autres transferts des consommateurs	-598	-522	-356	-456	-753
Transferts des contribuables aux consommateurs	0	0	0	0	0
Surcoût de l'alimentation animale	141	0	0	0	0
<b>ESC en pourcentage</b>	<b>-14</b>	<b>-7</b>	<b>-5</b>	<b>-6</b>	<b>-8</b>
<b>CNP des consommateurs</b>	<b>1.17</b>	<b>1.07</b>	<b>1.06</b>	<b>1.07</b>	<b>1.09</b>
<b>CNS aux consommateurs</b>	<b>1.16</b>	<b>1.07</b>	<b>1.06</b>	<b>1.07</b>	<b>1.09</b>
<b>Estimation du soutien total (EST)</b>	<b>6 715</b>	<b>9 849</b>	<b>9 358</b>	<b>9 772</b>	<b>10 417</b>
Transferts des consommateurs	4 853	4 550	3 679	4 469	5 503
Transferts des contribuables	2 461	5 821	6 036	5 759	5 667
Recettes budgétaires	-598	-522	-356	-456	-753
<b>EST en pourcentage du PIB (%)</b>	<b>1.10</b>	<b>0.71</b>	<b>0.74</b>	<b>0.70</b>	<b>0.68</b>
<b>Déflateur du PIB 1995-97 = 100</b>	<b>100</b>	<b>177</b>	<b>168</b>	<b>178</b>	<b>186</b>

Pour la définition des indicateurs de soutien à l'agriculture mis au point par l'OCDE, voir annexe A.1. CNP : Coefficient nominal de protection. CNS : Coefficient nominal de soutien. Le soutien des prix du marché s'entend net des prélèvements aux producteurs et du surcoût de l'alimentation animale. Les produits SPM pour l'Afrique du Sud sont le blé, le maïs, le tournesol, l'arachide, le sucre, les raisins, les oranges, les pommes, le lait, la viande bovine, la viande porcine, la viande ovine, la viande de volaille et les œufs.

Source : OCDE, base de données des ESP et des ESC, 2006.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/658273824604>

## Synthèse des principales évolutions de l'action publique

Le changement le plus marquant a été la modification des mesures de réforme foncière visant à redistribuer les terres agricoles. L'année 2005 marque la mise en route de nouveaux programmes accompagnant le développement d'exploitations familiales axées sur le marché néés du processus de réforme foncière. Le Programme global d'aide à l'agriculture (*Comprehensive Agricultural Support Programme – CASP*) s'adresse aux bénéficiaires de la réforme foncière qui souhaitent s'engager dans la production agricole. Le soutien passe surtout par des aides à l'investissement pour des projets viables. Le Plan de soutien micro-financier à l'agriculture sud-africaine (*Micro-agricultural Finance Scheme – MAFISA*) vient d'être lancé par l'État pour apporter des services financiers à petite échelle, y compris en matière de distribution, dans les zones rurales. Il a été mis en œuvre dans trois provinces en 2005, puis étendu à d'autres en 2006. Pour un examen plus détaillé de la réforme agricole en Afrique du Sud, voir OCDE (2006).

## Contexte

La part de l'agriculture dans le PIB a été de l'ordre de 3 % durant la période 2000-05. Ce pourcentage relativement faible s'explique essentiellement par l'importance que revêtent les services, comme le commerce, les transports et les finances, dans l'économie sud-africaine (65 % du PIB). Bien que l'agriculture primaire occupe une place assez modeste dans l'économie, son importance globale doit s'apprécier en tenant compte de ses liens avec les secteurs en amont et en aval, des possibilités d'emploi qu'elle peut offrir, de son rôle dans le commerce extérieur et des interactions sur le plan interrégional. Selon les chiffres officiels, l'emploi dans l'agriculture primaire (qui se concentre principalement dans les exploitations commerciales) représente approximativement 10 % de l'emploi total. Les échanges agroalimentaires représentent environ 10 % du total des exportations et quelque 6 % du total des importations.

### Situation macroéconomique

En 2006, la croissance économique toujours vigoureuse a montré des signes d'accalmie par rapport aux années 2004 et 2005, où la croissance du PIB avait respectivement atteint 4.5 % et 4.9 %. Elle n'a donc pas véritablement présenté de risque pour les perspectives d'inflation. En 2006, le taux d'inflation a toutefois enregistré une augmentation en raison des fortes dépenses des consommateurs. En ce qui concerne l'exercice 2005/06, le gouvernement souhaitait limiter le déficit budgétaire à 3.1 % du PIB. Or, celui-ci n'a pas dépassé 0.6 % du PIB, ce qui tient essentiellement à une croissance plus forte que prévue (en 2005, elle a atteint son niveau le plus élevé depuis 1984) et à la bonne tenue persistante des recettes intérieures. Le déficit budgétaire devrait passer à 1.5 % du PIB en 2006/07.

La politique monétaire vise toujours à contenir l'inflation dans le cadre officiel des 3 à 6 % par an fixée par la Banque de réserve d'Afrique du Sud (*South African Reserve Bank – SARB*). Après avoir maintenu les taux d'intérêt à la baisse pendant un certain temps (depuis septembre 2002), la SARB les a relevés à deux reprises en 2006 (en juin et en août) de 50 centièmes de points pour prévenir tout risque de surchauffe de l'économie et pour éviter de compromettre les objectifs en matière d'inflation. Le taux d'inflation annuel (en fin d'année) est passé de 1.4 % en 2004 à 3.9 % en 2005 et a poursuivi sa progression en 2006 (l'indice annuel en août 2006 s'élevait à 5 %). Après un renforcement du rand (dont la parité est passée de 10.5 ZAR/1 USD en 2002 à 6.36 ZAR/1 USD en 2005), le taux de change a connu une période de forte instabilité marquée par une tendance à la baisse en 2006. Le déficit de

la balance courante s'est creusé, passant à 4.2 % du PIB en 2005 (par rapport à 3.5 % en 2004) du fait de la détérioration de la balance commerciale et de la balance des invisibles. Les exportations ont connu une forte croissance, mais les importations ont augmenté encore plus rapidement, aggravant ainsi le déficit commercial.

L'objectif prioritaire du gouvernement, tel qu'il a été annoncé en 2004, est de réduire de moitié la pauvreté et le chômage d'ici à 2014. L'élévation du taux de croissance de l'économie est allée de pair avec la création d'emplois, même si le taux de chômage ne descend pas au-dessous de 26 %. Le gouvernement a annoncé le lancement de l'Initiative en faveur d'une croissance accélérée et partagée (*Accelerated and Shared Growth Initiative – ASGISA*) destinée à favoriser les investissements, la croissance et la création d'emplois dans l'économie formelle (la « première économie »), mais également à intégrer l'économie informelle (la « seconde économie ») dans le secteur structuré. Bien qu'une attention particulière soit accordée à l'externalisation des services de soutien aux entreprises et au tourisme, d'autres secteurs de l'économie sont invités à élaborer des stratégies axées sur des domaines prioritaires qui leur sont propres<sup>1</sup>. Il s'agit de secteurs à forte intensité de main-d'œuvre, qui connaissent une croissance rapide sur les marchés mondiaux, adaptés aux réalités sud-africaines et ouverts aux potentialités dégagées par le vaste programme d'émancipation économique de la population noire (*Broad Based Black Economic Empowerment – BBBEE*), ainsi qu'aux possibilités de développement des petites entreprises.

### **Situation du secteur agricole et agroalimentaire**

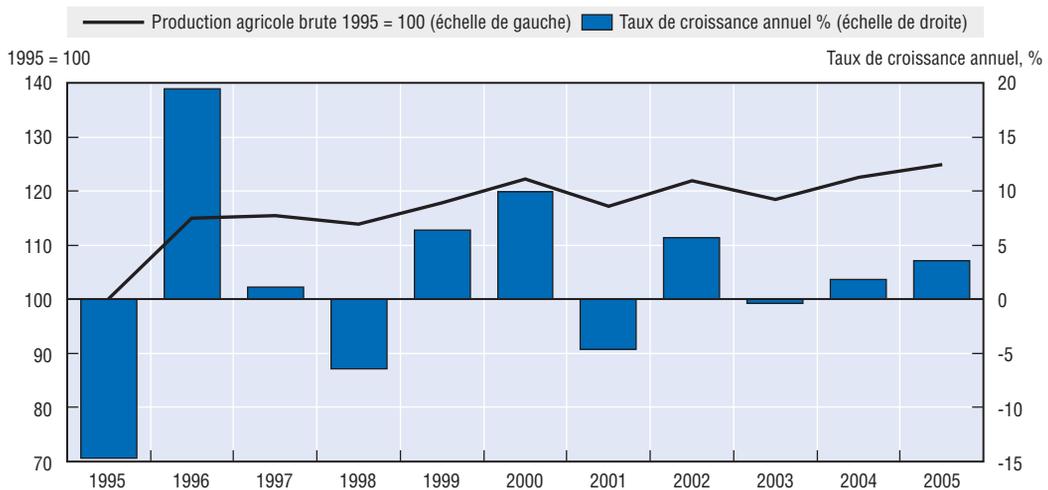
La majeure partie du pays est peu propice à l'agriculture. Le fait que les terres potentiellement cultivables ne dépassent pas 16 % de l'espace agricole se conjugue à l'insuffisance des ressources en eau dans la plupart des régions. Les prairies naturelles des zones désertiques et semi-désertiques représentent 83 % de la superficie agricole totale, le reste étant consacré pour l'essentiel aux grandes cultures et à l'horticulture. L'agriculture sud-africaine se caractérise par une structure bipolaire comprenant, d'une part, un petit nombre d'exploitations commerciales principalement dirigées par des agriculteurs blancs (bien qu'il existe un petit nombre de vastes exploitations commerciales gérées par des Noirs) et, d'autre part, une multitude de fermes de subsistance exploitées par des agriculteurs noirs. Les problèmes et les opportunités qui caractérisent chacun des groupes sont très différents. Certaines de ces fermes de subsistance tentent de se transformer en exploitations à vocation commerciale. La réforme agricole se poursuit, moyennant une série de mesures visant à réparer les injustices passées, qui englobent la redistribution des terres, des programmes de soutien agricole à l'intention des communautés paysannes défavorisées, ainsi qu'un vaste programme d'émancipation économique de la population noire dans le secteur agroalimentaire.

### **Production**

La production agricole brute (PAB) se caractérise par une tendance à la hausse marquée par de fortes variations annuelles (graphique 8.4). La PAB a augmenté de 3.4 % en 2004 et de 2 % en 2005. Dans l'ensemble, le volume de la production agricole a progressé de 25 % entre 1995 et 2005. Les fluctuations annuelles montrent que l'horticulture et

1. Le secteur agricole se concentrera sur la croissance dans les domaines ciblés qui se rapportent à l'amélioration des stocks d'animaux, la remise en état de zones touchées par l'érosion, les développements en matière d'irrigation et les initiatives relatives aux biocarburants.

Graphique 8.4. **Évolution et variations annuelles de la production agricole en Afrique du Sud, 1995-2005**



Source : Secrétariat de l'OCDE, 2006.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/262432541655>

l'élevage sont moins exposés aux fluctuations annuelles que les grandes cultures. Les grandes cultures, l'horticulture et l'élevage ont respectivement représenté 28 %, 28.5 % et 43.5 % de la production agricole totale en 2003-05, le secteur horticole ayant gagné en importance au cours de la décennie écoulée.

### Productions végétales

La principale grande culture en Afrique du Sud est le maïs, suivi par la canne à sucre, le tournesol et le blé. Le pays a toujours été un exportateur net de maïs et de sucre et un importateur net de blé. Les grandes cultures sont extensives et rarement irriguées. Par conséquent, les rendements sont assez limités (par rapport aux niveaux enregistrés aux États-Unis ou en Europe) et très variables en raison de la pluviométrie faible et irrégulière. Le maïs est non seulement la principale céréale fourragère (maïs jaune), mais également l'aliment de base de la majorité de la population sud-africaine (maïs blanc). Avec une superficie plantée de plus de 3 millions d'hectares, le maïs est cultivé sur un quart des terres arables environ. Le blé, cultivé sur 0.8 million d'hectares, est principalement destiné à la consommation humaine et seul un faible volume de blé de qualité inférieure est commercialisé sous forme d'aliments pour animaux. Les oléagineux sont dominés par le tournesol, dont la superficie plantée n'a cessé de décliner depuis 2001 pour se fixer à 460 000 ha en 2004. La canne à sucre est relativement stable avec une superficie de l'ordre de 430 000 ha.

### Horticulture

La production horticole se concentre dans les régions où les terres sont de qualité adéquate et les ressources en eau suffisantes. La plupart des cultures horticoles sont produites sous irrigation. La production horticole, dominée par le vin et les fruits, s'est accrue au cours de la décennie écoulée. Sa part dans la valeur totale de la production agricole est passée de 21 % en 1990 à 29 % en 2004, ce qui tient essentiellement à la

libéralisation des régimes d'exportation mis en place par l'Afrique du Sud et à l'ouverture des marchés étrangers aux exportations sud-africaines. En 2004/05, on a toutefois enregistré, pour la première fois depuis 1992/93, une réduction de la production horticole par rapport à l'année précédente.

Les principaux fruits cultivés sont les agrumes (surtout les oranges), les pommes, les poires, les pêches, les raisins de table et les avocats. La production fruitière est essentiellement destinée à l'exportation. Environ 85 % des raisins de table et 70 % des avocats sont exportés. Ces pourcentages se situent autour de 50 % pour les agrumes et de 33 % pour les pommes. Le principal légume cultivé en Afrique du Sud est la pomme de terre (41 % de la production de légumes), suivie par le chou, l'oignon et la tomate. La production de légumes est davantage axée sur la consommation intérieure. Bien que son importance aille croissant, le secteur horticole occupe une part assez limitée des terres arables, mais consomme la majeure partie de l'eau utilisée à des fins agricoles. C'est également un secteur à forte intensité de main-d'œuvre, qui offre de nombreuses possibilités d'emploi.

### **Productions animales**

L'élevage reste le principal secteur agricole et sa part dans la production agricole totale se maintient aux environs de 43 %. La viande de volaille, la viande bovine, le lait et les produits laitiers sont les principaux produits de l'élevage. En 2003-05, ils représentaient plus de 70 % de la valeur totale de la production animale. Les autres produits importants sont les œufs, la viande ovine, la laine et le mohair, ainsi que la viande porcine. Il existe deux grandes méthodes de production très différentes. La production extensive de bovins, d'ovins et de caprins a lieu dans la plupart des pâturages des zones arides et semi-arides, où c'est la seule activité praticable. La production plus intensive de volaille, de lait et de viande porcine se déroule dans les régions de grandes cultures et à proximité des principaux centres de consommation et des ports.

La production de la plupart des produits d'élevage a enregistré un recul au début des années 1990 mais s'est stabilisée à partir de 1995. La seule exception notable est la viande de volaille, dont la production n'a cessé de progresser. Entre 1990 et 2005, la production de viande de volaille a augmenté de 37 % (bien qu'elle se soit globalement stabilisée en 2004 et 2005), tandis que la production de viande ovine et caprine a diminué de moitié.

### **Structures**

L'agriculture sud-africaine se caractérise par une structure bipolaire, avec un secteur commercial très développé, caractérisé par une forte intensité de capital et comprenant environ 45 000 fermes commerciales (généralement exploitations en faire-valoir direct employant une main-d'œuvre salariée), qui occupent 86 % des terres agricoles. Les 20 % supérieurs de ces exploitations produisent 80 % de la valeur de la production, ce qui signifie que la plupart des 80 % restants génèrent des revenus relativement modestes et que les propriétaires complètent souvent les revenus du ménage à l'aide de sources de revenu extérieures à l'exploitation. L'Afrique du Sud compte également un grand nombre de petites exploitations (familiales) de subsistance et de sous-subsistance (fermes communes), qui occupent les 14 % de terres agricoles restants. Un petit nombre d'entre elles écoulent leur production sur des marchés locaux, mais la plupart ne produisent pas suffisamment pour couvrir les besoins du ménage.

### **Intrants**

Bien que la part relative des intrants n'ait pas évolué de façon spectaculaire au cours des deux dernières décennies, les variations de coût des produits intermédiaires ont un impact considérable sur la rentabilité de l'agriculture sud-africaine. À l'heure actuelle, les coûts de l'alimentation animale représentent 47 % des coûts des principaux produits intermédiaires. La part des principaux produits intermédiaires (aliments pour animaux, carburant, engrais, produits chimiques et emballages) dans le revenu agricole brut est progressivement passée de quelque 40 % au début des années 1980 à 50 %-60 % au cours de la dernière décennie. On observe une tendance à la baisse des achats de carburant et d'engrais (mais pas de produits chimiques). Certes, la mise en place de systèmes de labour réduit a permis de limiter les achats de carburant, mais ces initiatives sont assez récentes. Au cours des deux dernières décennies, cette évolution a surtout été liée à la diminution de la superficie plantée en grandes cultures de rapport à la suite du retrait de certaines terres agricoles marginales de la production.

Dans le secteur commercial, le recours de plus en plus fréquent à la main-d'œuvre qualifiée a été de pair avec la diminution du nombre de travailleurs salariés. Ce recul du nombre de salariés s'est conjugué à la hausse des rémunérations par tête en termes réels. Ces effets se sont fait sentir avec plus d'acuité dans les secteurs des grandes cultures et de l'élevage, où le travail à temps partiel est peu fréquent, contrairement à ce qui se passe dans le secteur horticole, où le recours aux travailleurs saisonniers est assez généralisé.

### **Secteur agroalimentaire**

Bien que la déréglementation du marché ait entraîné une augmentation du nombre d'entreprises actives dans le secteur agroalimentaire, la production et les marchés sont généralement dominés, dans la plupart des filières, par un nombre assez réduit d'entreprises. Dans le secteur de la viande bovine, les grands parcs d'engraissement intègrent de plus en plus souvent les activités d'abattage et de commercialisation. La filière du poulet de chair est caractérisée par un niveau élevé de concentration. Deux producteurs produisent 70 % des poulets de chair, tandis qu'une multitude de petits exploitants produisent les 30 % restants. Les activités de mouture et de raffinage du sucre sont concentrées dans cinq sucreries. Le commerce de détail de produits alimentaires connaît lui aussi une forte concentration, puisqu'il est dominé par quatre grands distributeurs (qui totalisent près de 90 % des parts de marché).

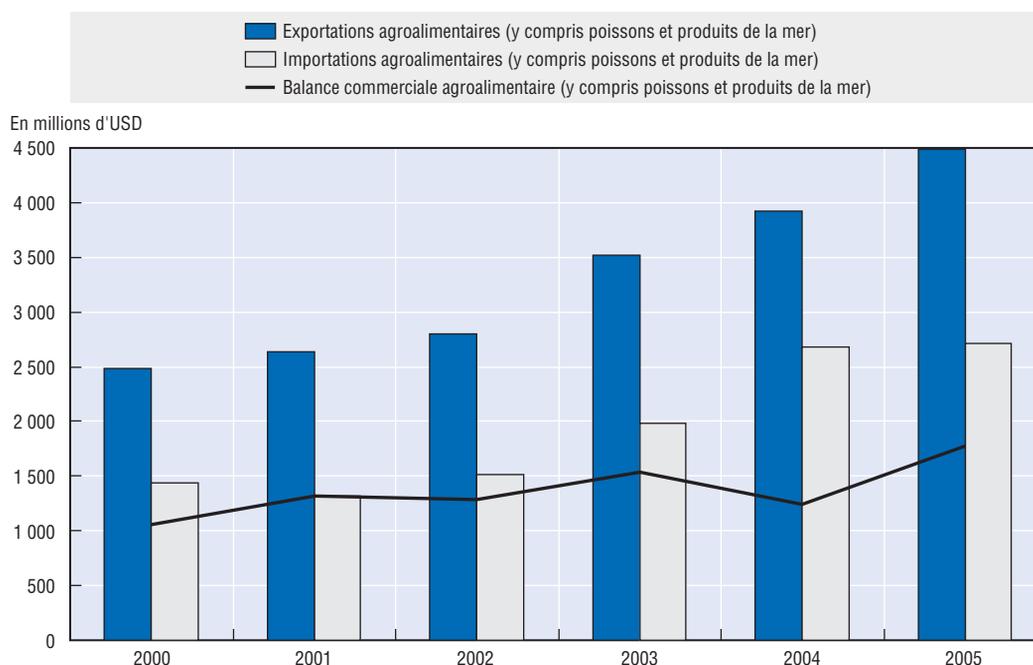
### **Échanges agroalimentaires**

L'économie sud-africaine, agriculture comprise, est de plus en plus intégrée aux marchés mondiaux. Trois grandes évolutions politiques et économiques intervenues dans les années 1990 ont contribué à ce processus : i) la transformation politique et la démocratisation ; ii) la libéralisation des échanges intérieurs et extérieurs; et iii) la mise en place d'un environnement macroéconomique relativement stable. L'ouverture du secteur agricole a placé l'Afrique du Sud parmi les grands exportateurs mondiaux de produits agroalimentaires tels que le vin, les fruits frais et le sucre. C'est aussi une grande puissance commerciale à l'échelle régionale. Une croissance particulièrement forte des exportations agricoles a été observée au début de la décennie en cours. Les exportations agricoles de l'Afrique du Sud ont progressé durant la période 2000-05 (graphique 8.5) et ses recettes dans ce domaine avoisinent 9 % de la valeur totale des exportations nationales. L'Europe est, de loin, la première destination puisqu'elle absorbe près de la moitié des exportations

agricoles du pays. Viennent ensuite le marché africain, auquel sont destinées approximativement 26 % des exportations, puis le marché asiatique, avec 18 %, soit une part légèrement plus faible. L'Amérique du Nord (États-Unis et Canada) est un débouché relativement peu important qui ne représente pas plus de 7 % environ, tandis que les exportations sont insignifiantes vers l'Amérique latine et l'Océanie.

Les importations agricoles vont aussi en augmentant, mais moins rapidement que les exportations (graphique 8.5). Depuis 2000, elles représentent 5 à 6 % du total annuel des importations. La répartition géographique est plus équilibrée que pour les exportations, l'Europe étant moins favorisée. Les parts respectives de l'Europe, de l'Amérique latine et de l'Asie sont plus ou moins égales (entre 22 % et 26 %). À elles trois, ces régions sont à l'origine de près des trois quarts des produits agricoles importés par l'Afrique du Sud. L'Amérique latine se distingue par la disproportion entre sa part dans la fourniture de produits agricoles (24 %) et le pourcentage négligeable des exportations de l'Afrique du Sud qu'elle reçoit (1 %). L'Océanie et l'Amérique du Nord sont également beaucoup plus importantes comme sources d'importation que comme destinations d'exportation. En revanche, si l'Afrique est une destination privilégiée pour les exportations, elle n'entre pas pour beaucoup dans les importations agricoles.

Graphique 8.5. **Échanges agroalimentaires de l'Afrique du Sud, 2000-05**



Source : ONU, base de données Comtrade, 2006.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/238504888758>

## Politiques agricoles nationales

### Mesures de soutien des prix et des revenus

D'importants systèmes d'intervention sur le marché visant à soutenir les exploitations commerciales ont été mis en œuvre durant plusieurs décennies en vertu de la loi sur la commercialisation. Celle-ci a été abrogée en 1997 après l'adoption de la loi

n° 47/1996 sur la commercialisation des produits agricoles, dont les dispositions limitent considérablement les interventions publiques, la réglementation et le rôle de l'État dans la commercialisation des produits agricoles et la détermination des prix des produits.

Bien que la plupart des secteurs de l'industrie agroalimentaire soient déréglementés et qu'aucune mesure de soutien des prix et des revenus ne soit appliquée sur les marchés intérieurs, le soutien des prix du marché (SPM) continue de représenter la majeure partie du soutien à l'agriculture. Cette situation s'explique en partie par l'existence de mesures de protection à la frontière conjuguées à un régime de fixation des prix sur le marché intérieur pour un nombre limité de produits de base, le sucre est le plus important de ceux-ci. En effet, le gouvernement a supprimé les quotas applicables à la canne à sucre et l'Association sud-africaine du sucre (*South African Sugar Association – SASA*) a perdu les pouvoirs en matière de commercialisation qui lui étaient conférés par la loi et n'est plus l'unique exportateur de sucre. Toutefois, l'accord de 2000 sur le sucre (qui a été conclu entre différents opérateurs de la filière du sucre) prévoit toujours que le sucre non raffiné doit être exporté par le biais d'une seule filière commune à l'industrie et attribue aux producteurs des quotas pour le sucre commercialisé sur le marché intérieur. Par ailleurs, les dispositions relatives à l'accord sur le sucre qui répartit les recettes entre les planteurs et les sucreries, sont toujours en vigueur.

### **Subventions aux intrants**

La principale aide à l'utilisation d'intrants octroyée dans le secteur agricole est le système de remboursement applicable au gazole introduit en 2000. Il assure à des secteurs spécifiquement désignés, dont celui de l'agriculture, la restitution de la taxe sur le carburant et des prélèvements imposés au titre du fonds d'indemnisation des accidents de la route (80 % du montant total des achats éligibles effectués dans la production primaire peuvent faire l'objet d'une restitution). Le montant du remboursement par litre est en progression constante, puisqu'il est passé de 0.42 ZAR le litre en 2001 à 0.715 ZAR le litre en 2005. Cette évolution est imputable à la hausse du prix administré total du gazole et non à l'augmentation du taux du montant remboursé.

### **Réforme foncière**

#### **Transferts fonciers**

Une part importante des ressources financières publiques est consacrée à la mise en œuvre de la réforme foncière, plus particulièrement à la redistribution des terres. Au titre du programme de redistribution foncière pour le développement agricole (*Land Redistribution and Agricultural Development – LRAD*), des aides sont accordées à la population noire désavantagée pour lui permettre d'acquérir des terres ou de participer sous une forme ou une autre aux activités agricoles. Les exploitants qui peuvent apporter une contribution personnelle (qu'il s'agisse de moyens financiers ou de leur propre travail) ont la possibilité d'acquérir des superficies plus étendues. Entre 1995 et 2006, plus de 3.5 millions d'hectares de terres agricoles ont été transférés aux agriculteurs noirs. La plupart de ces terres (soit 2.7 millions d'ha) ont été acquises dans le cadre des processus de redistribution et de restitution des terres (tableau 8.2).

### **Soutien aux nouveaux agriculteurs**

L'année 2005 a marqué la mise en route de nouveaux programmes accompagnant le développement d'exploitations familiales axées sur le marché nées du processus de

Tableau 8.2. **Terres transférées dans le cadre de la réforme foncière en Afrique du Sud**  
En milliers d'hectares

	1995-2006	2004-05	2005-06
Redistribution	1 555.4	125.7	197.7
Restitution	1 115.6	76.8	212.5
Occupation des terres	128.4	18.9	28.3
Terres appartenant à l'État	761.8	11.5	53.7
Total	3 561.2	232.9	492.1

Source : Direction générale des affaires foncières, Afrique du Sud, 2006.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/781674144571>

réforme foncière. Le Programme global d'aide à l'agriculture (*Comprehensive Agricultural Support Programme – CASP*) offre aux exploitations qui viennent de s'établir l'élément de soutien indispensable pour développer les capacités de production et de commercialisation des nouveaux agriculteurs. Ce soutien passe surtout par des aides à l'investissement pour des projets viables. Le Plan de soutien micro-financier à l'agriculture sud-africaine (*Micro-Agricultural Finance Schemes of South Africa – MAFISA*) vient d'être lancé par l'État pour apporter des services financiers à petite échelle, y compris en matière de distribution, dans les zones rurales. Il est destiné à compléter le CASP. En 2005, le MAFISA a été mis en œuvre dans les provinces du Limpopo, de l'Est du Cap et du KwaZulu-Natal et a bénéficié d'un financement de 150 millions de ZAR (24 millions d'USD). Il a été étendu à d'autres provinces courant 2006.

Certains volets du système de gestion des connaissances et des informations (*Knowledge and Information Management System – KIMS*) sont également destinés aux nouvelles exploitations commerciales. Pour assurer un soutien ciblé à la commercialisation, un programme financé par l'État destiné à améliorer les infrastructures de commercialisation sera mis en œuvre en 2006-07 en faveur des bénéficiaires de la réforme agraire établis en zone rurale. Le ministère de l'Agriculture continuera à élaborer, imprimer et diffuser des brochures d'information décrivant les éléments de base de la commercialisation des produits agricoles, destinées aux nouvelles petites exploitations de toutes les provinces. Il a également mis en place un système d'information intégré en ligne en vue de fournir des informations sur la commercialisation des produits agricoles aux agriculteurs se rendant dans des centres de développement rural. Ce système sera mis à jour régulièrement.

De nouvelles initiatives ont également été lancées dans le domaine des services offerts aux exploitations. Deux systèmes informatiques nationaux d'appui à l'information économique ont été remis à niveau, redéployés et mis à la disposition des nouveaux agriculteurs. Il s'agit de deux outils analytiques reliés à des bases de données régionales ou nationales. Le premier est un système budgétaire (COMBUD) pouvant être utilisé par les exploitations agricoles à des fins de planification et le second un système de dossier électronique (FINREC) permettant aux exploitants de réaliser des activités de suivi et d'évaluation et de bénéficier de services de conseil.

### **Programme intégré pour la sécurité des aliments et la nutrition (*Integrated Food Security and Nutrition Programme – IFSNP*)**

Ces mesures de soutien à l'agriculture sont spécifiquement destinées aux ménages précarisés (dont le nombre est estimé à 2.2 millions). Par exemple, de plus en plus de ménages confrontés à un problème de sécurité alimentaire bénéficient de l'*Agricultural*

*Starter Pack Programme*, qui distribue des panoplies agricoles de base destinées à soutenir les activités agricoles de subsistance des ménages. Toujours dans le cadre de l'IFSNP, le *Food Insecurity and Vulnerability Information Mapping System (FIVIMS)* a été mis sur pied en vue d'évaluer les zones effectivement et potentiellement vulnérables du pays. Ce système cartographique est un outil de décision et de suivi permettant de répertorier les groupes de population nécessitant une aide alimentaire (colis alimentaires).

## Politiques commerciales agricoles

### Mesures à l'importation

Les mesures aux frontières destinées à protéger les produits agricoles et agroalimentaires sud-africains passent essentiellement par l'application de droits spécifiques et de droits *ad valorem*. Il existe également des contingents tarifaires spécifiques par pays et par produit, ainsi que des droits antidumping et des droits compensateurs. Le niveau moyen de la protection tarifaire mise en place pour les produits agricoles est inférieur à celui de l'ensemble des produits. En tant que membre de l'Union douanière d'Afrique australe (*South African Customs Union – SACU*), l'Afrique du Sud applique les droits de douane extérieurs communs fixés pour l'ensemble des membres. La plupart des produits agroalimentaires sont soumis à des droits *ad valorem* ou à des droits spécifiques (qui peuvent se conjuguer). Dans le cadre des engagements en matière d'accès minimum aux marchés, des contingents tarifaires ont été fixés pour une série de produits agricoles à des taux équivalents à 20 % des taux consolidés. Pour certains produits, des tarifs préférentiels sont appliqués aux importations en provenance de l'UE, tandis que les produits originaires des pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe (*Southern Africa Development Community – SADC*) qui ne font pas partie de la SACU sont importés en franchise de droits. Les caractéristiques des mesures à la frontière appliquées aux principaux produits agroalimentaires sont les suivantes :

- Céréales : le maïs est soumis à des droits spécifiques (exprimés en ZAR/tonne) qui sont calculés selon une formule basée sur le cours mondial et sur le taux de change applicable. Entre 1998 et 2005, l'équivalent *ad valorem* était compris entre 0 % et 28 %. Jusqu'en juillet 2005, le blé était également soumis à des droits calculés selon cette formule, qui fluctuaient en termes *ad valorem* entre 0 % et 30 %. En juillet 2005, ces droits ont été remplacés par des droits *ad valorem* de 2 %. Les importations d'autres céréales sont exemptes de droits de douane.
- Sucre : en ce qui concerne le sucre et les sucreries, les droits de douane sont compris entre zéro pour le sucre, la mélasse de canne et le sirop de fructose et 37 % pour les confiseries. Les importations de sucre font l'objet d'un ajustement des droits à la hausse (exprimé en ZAR/tonne), dont l'application est liée à un système de prix de déclenchement. Par conséquent, l'équivalent *ad valorem* pour le sucre était compris entre 12 % et 85 % entre 2001 et 2005 et proche de zéro fin 2006.
- Oléagineux : le taux s'élève à 8 % pour les graines de soja et à 9.4 % pour le tournesol.
- Horticulture : le taux moyen applicable aux fruits est de 5 % (agrumes, raisins de cuve, pommes et poires). En ce qui concerne les légumes, il atteint 10.6 %.
- Produits laitiers : ils sont généralement soumis à des droits spécifiques dont le plafond prend la forme d'un équivalent *ad valorem* (le lait frais et les yaourts sont importés en franchise); le lait concentré, en poudre ou sucré est soumis à un droit de 450 c/kg, plafonné à 96 %; le beurre à un droit de 500 c/kg, plafonné à 79 %; le fromage et le lait

caillé à un droit de 500 c/kg, plafonné à 95 % et les autres produits laitiers à un droit de 450 c/kg, plafonné à 96 %).

- Viandes bovine et ovine : les animaux vivants sont importés en franchise, tandis que la viande et les abats comestibles sont soumis à des droits pouvant atteindre 40 % (ou à des droits spécifiques de 240 c/kg pour la viande bovine et de 200 c/kg pour la viande ovine). Les produits carnés sont soumis à des droits pouvant atteindre 50 %.
- Viande porcine : les animaux vivants sont importés en franchise, tandis que la viande et les abats comestibles sont soumis à des droits pouvant atteindre 15 % (ou à un droit spécifique de 130 c/kg).
- Viande de volaille et œufs : les animaux vivants sont importés en franchise; les poulets transformés (frais, réfrigérés ou congelés) sont soumis à des droits de 27 %; les importations d'autres volailles (dinde, oie, canard) et des œufs en coquille ne sont pas soumises à des droits de douane.
- Les importations de laine et de poils fins ou grossiers sont généralement soumises à des droits nuls.

Mesures de sauvegarde : bien que l'Afrique du Sud se soit réservé le droit d'appliquer des mesures de sauvegarde spéciales à un certain nombre de produits agricoles, elle n'a pas jugé utile d'y recourir durant la période de mise en œuvre. En effet, l'écart important entre les taux consolidés et les taux appliqués a permis de relever les taux chaque fois que cela s'avérait nécessaire.

### **Mesures à l'exportation**

Depuis juillet 1997, époque de la suppression du Système général d'incitation à l'exportation (*General Export Incentive Scheme – GEIS*), aucune subvention à l'exportation n'est appliquée aux produits agroalimentaires. Toutefois, le système de péréquation des prix du sucre appliqué par l'Association sud-africaine du sucre (*South African Sugar Association – SASA*) subventionne en pratique les exportations de sucre, les coûts étant supportés par les consommateurs de sucre locaux.

Permis d'exportation : en ce qui concerne les produits soumis à quotas par l'UE ou les États-Unis, les autorités sud-africaines exigent des permis d'exportation pour donner aux petites et moyennes entreprises, ainsi qu'aux communautés défavorisées, une chance équitable d'exporter dans le cadre de certaines parts de contingents.

### Encadré 8.1. Les accords commerciaux conclus par l'Afrique du Sud

L'Afrique du Sud est l'un des membres fondateurs de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). L'Union douanière d'Afrique australe (*Southern African Customs Union – SACU*), dont les membres sont l'Afrique du Sud, le Botswana, le Lesotho, la Namibie et le Swaziland (les « pays BLNS ») a été créée en 1910 et renégociée en 2002. En 1994, l'Afrique du Sud a adhéré à la Communauté de développement de l'Afrique australe (*Southern African Development Community – SADC*), qui compte 14 membres. L'accord de libre échange signé par la SADC sera mis en œuvre durant la période 2000-2008. Un élément important de la SADC est le protocole sur le commerce destiné à favoriser les échanges entre les pays membres grâce à la réduction des droits de douane. La SADC a intégré le principe de l'asymétrie : élimination progressive des droits SACU en cinq ans (pour 2005, ce qui a été fait) et de ceux des autres pays en 12 ans, pour 2012 au plus tard.

L'Accord sur le commerce, le développement et la coopération (*Trade, Development and Cooperation Agreement – TDCA*) conclu en octobre 1999 entre l'Afrique du Sud d'une part, et l'UE et ses États membres d'autre part, est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2000. Il prévoit la mise en place d'une zone de libre-échange entre les deux parties pour la fin de la période de transition, c'est-à-dire en 2012. Cette zone couvrira environ 90 % de l'ensemble des échanges entre les deux parties (y compris un segment important des échanges agroalimentaires). Cet accord sera révisé courant 2006 en vue de libéraliser davantage les échanges entre les parties, tout en réglementant également certaines questions liées à l'accès aux marchés des services. La nouvelle version de l'accord devrait entrer en vigueur en 2007.

L'accord de libre-échange SACU-AELE : la SACU vient de signer avec l'Association européenne de libre-échange (AELE) (Liechtenstein, Islande, Norvège et Suisse) un accord de libre-échange portant sur l'accès aux marchés agricoles et non-industriels. Il contient également un certain nombre de clauses évolutives permettant l'intégration future d'autres éléments, comme le commerce des services. L'accord devrait entrer en vigueur courant 2006.

Outre les accords de libre-échange (ALE) existants, l'Afrique du Sud et d'autres partenaires de la SACU négocient actuellement un ALE avec les États-Unis et le Mercosur. Les négociations relatives à la conclusion d'un ALE global avec les États-Unis ont commencé en 2003 et sont toujours en cours. Le processus n'est vraisemblablement pas près de s'achever dans la mesure où les deux parties, bien qu'ayant confirmé leur volonté de conclure un ALE mutuellement bénéfique, ont reconnu par ailleurs qu'une série de questions de fond avaient surgi dans le cadre des négociations et qu'elles devraient faire l'objet d'un examen détaillé à plus long terme. Un Accord de coopération en matière de commerce et d'investissement (*Trade and Investment Cooperation Agreement – TICA*) est considéré comme une première étape sur la voie d'un ALE. Il comprendra une série d'arrangements visant à promouvoir les échanges.

La SACU a négocié avec le Mercosur un Accord de préférences fixes qui est une première étape vers la conclusion d'un ALE. L'accord et le mémorandum ont été signés en décembre 2004. L'accord octroie à chacune des parties des marges de préférences fixes dans un nombre limité de lignes tarifaires. Les offres concernant les produits agricoles couvrent de part et d'autre environ 33 % des échanges agricoles. L'accord comporte également une série d'annexes relatives aux mesures de sauvegarde et au règlement des différends. Deux cycles de négociations (en mai et en octobre 2005) ont déjà eu lieu depuis la signature. Les discussions ont porté sur le règlement SPS, la coopération douanière, les règles d'origine et les préférences tarifaires. Une annexe SPS a fait l'objet d'un accord et les travaux relatifs à des règles d'origine par produit ont bien progressé. Les parties s'efforcent toujours d'améliorer les offres tarifaires.

**Bibliographie**

EIU (2006), Economic Intelligence Unit, *Country Report: South Africa*, Londres.

Jooste, André (2006), « Report on Main Agricultural Policy Developments in South Africa », rapport soumis à l'OCDE.

NDA (2006), National Department of Agriculture of South Africa, *2006 Strategic Plan for the Department of Agriculture*, Pretoria.

OCDE (2006), *OECD Review of Agricultural Policies: South Africa*, Paris.

## Table des matières

<b>Liste des acronymes et abréviations</b> .....	11
<b>Résumé</b> .....	13
<b>Chapitre 1. Vue d'ensemble</b> .....	15
L'agriculture dans l'économie .....	16
Contexte .....	21
Évaluation du soutien .....	27
Observations et recommandations pour l'action publique .....	33
<b>Chapitre 2. Brésil</b> .....	37
Synthèse des principales évolutions de l'action publique .....	40
Contexte .....	40
Politiques agricoles nationales .....	44
Politiques commerciales agricoles .....	50
Bibliographie .....	51
<b>Chapitre 3. Bulgarie</b> .....	53
Synthèse des principales évolutions de l'action publique .....	56
Contexte .....	56
Politiques agricoles nationales .....	59
Politiques commerciales agricoles .....	66
Bibliographie .....	67
<b>Chapitre 4. Chine</b> .....	69
Synthèse des principales évolutions de l'action publique .....	72
Contexte .....	72
Politiques agricoles nationales .....	78
Politiques commerciales agricoles .....	84
Bibliographie .....	88
<b>Chapitre 5. Inde</b> .....	89
Contexte .....	90
Politiques agricoles nationales .....	95
Politiques commerciales agricoles .....	102
Bibliographie .....	104
<b>Chapitre 6. Roumanie</b> .....	107
Synthèse des principales évolutions de l'action publique .....	110
Contexte .....	110
Politiques agricoles nationales .....	114

Politiques commerciales agricoles.....	121
Bibliographie.....	122
<b>Chapitre 7. Russie</b> .....	123
Synthèse des principales évolutions de l'action publique.....	126
Contexte .....	126
Politiques agricoles nationales.....	133
Politiques commerciales agricoles.....	137
Bibliographie.....	141
<b>Chapitre 8. Afrique du Sud</b> .....	143
Synthèse des principales évolutions de l'action publique.....	146
Contexte .....	146
Politiques agricoles nationales.....	151
Politiques commerciales agricoles.....	154
Bibliographie.....	157
<b>Chapitre 9. Ukraine</b> .....	159
Synthèse des principales évolutions de l'action publique.....	162
Contexte .....	162
Politiques agricoles nationales.....	167
Politiques commerciales agricoles.....	171
Bibliographie .....	174
<b>Annexe A. Quantification du soutien à l'agriculture</b> .....	175
1. Définitions des indicateurs de soutien à l'agriculture développés par l'OCDE ....	176
2. Évolutions récentes des estimations du soutien aux producteurs de l'OCDE .....	177
3. Quantification du soutien à l'agriculture dans les économies non membres : quelques problématiques spécifiques.....	183
<b>Annexe B. Annexe statistique</b> .....	195
 <b>Encadrés</b>	
1.1. Réformes agraires .....	24
1.2. Quantification du soutien à l'agriculture .....	28
1.3. Évaluation des politiques des pays non membres de l'OCDE .....	29
3.1. Le programme SAPARD de l'UE en Bulgarie .....	63
3.2. Mise en place de mesures relevant de la politique agricole commune en Bulgarie.....	65
3.3. Les accords commerciaux conclus par la Bulgarie .....	67
4.1. Pourquoi les agriculteurs chinois font-ils un usage excessif des produits chimiques? .....	75
4.2. Édification de la nouvelle campagne socialiste en Chine.....	79
5.1. Inde : la transition vers le onzième plan quinquennal, (2007-12).....	101
5.2. Les accords commerciaux récemment conclus par l'Inde.....	103
6.1. Le programme SAPARD de l'UE en Roumanie .....	118
6.2. Mise en place de mesures relevant de la Politique agricole commune en Roumanie.....	120

6.3.	Les accords commerciaux conclus par la Roumanie. . . . .	121
7.1.	Projet prioritaire national pour le développement du complexe agro-industriel : Russie . . . . .	136
7.2.	Relations commerciales régionales et bilatérales de la Russie . . . . .	139
8.1.	Les accords commerciaux conclus par l’Afrique du Sud . . . . .	156
9.1.	Accords commerciaux signés par l’Ukraine . . . . .	173
A.1.	Ancienne classification des ESP et autres indicateurs du soutien . . . . .	179
A.2.	Définitions des catégories dans la classification actuelle de l’ESP . . . . .	180
A.3.	Nouvelle classification des mesures entrant dans l’ESP. . . . .	181
A.4.	Définitions des catégories dans la nouvelle classification des ESP. . . . .	182
A.5.	Le rééchelonnement de la dette agricole au Brésil et en Russie . . . . .	188
A.6.	Programmes combinant aide sociale et soutien à l’agriculture. . . . .	190

## Tableaux

2.1.	Brésil : estimations du soutien à l’agriculture . . . . .	39
2.2.	Brésil : volume des achats de produits agricoles, par instrument, 2003-06. . . . .	46
3.1.	Bulgarie : estimations du soutien à l’agriculture. . . . .	55
4.1.	Chine : estimations du soutien à l’agriculture . . . . .	71
4.2.	Utilisation des contingents tarifaires en Chine pour différents produits, 2002-05 . . . . .	87
6.1.	Roumanie : estimations du soutien à l’agriculture . . . . .	109
6.2.	Roumanie : évolution des montants des paiements, 2001-06 . . . . .	115
6.3.	Roumanie : utilisation des fonds SAPARD en mars 2005 . . . . .	117
7.1.	Russie : estimations du soutien à l’agriculture . . . . .	125
7.2.	Contribution des 100 premiers producteurs à la production animale en Russie . . . . .	129
7.3.	Dépenses budgétaires consolidées au titre de l’agriculture de la Russie en 2001-06 . . . . .	137
7.4.	Contingents d’importation de viande de la Russie en 2005-09 . . . . .	138
8.1.	Afrique du Sud : estimations du soutien à l’agriculture. . . . .	145
8.2.	Terres transférées dans le cadre de la réforme foncière en Afrique du Sud . . . . .	153
9.1.	Ukraine : estimations du soutien à l’agriculture . . . . .	161
B.1.	Population, estimations de milieu d’année . . . . .	196
B.2.	Part de l’agriculture dans l’emploi total . . . . .	196
B.3.	Croissance du PIB . . . . .	196
B.4.	Part de l’agriculture dans le PIB . . . . .	197
B.5.	Inflation, variation des prix à la consommation en fin d’année. . . . .	197
B.6.	Indices des prix des intrants agricoles . . . . .	197
B.7.	Indices des prix à la production dans l’agriculture . . . . .	198
B.8.	Indices des prix des produits alimentaires au détail . . . . .	198
B.9.	Taux de change, moyenne annuelle . . . . .	198
B.10.	Balance commerciale des biens . . . . .	199
B.11.	Balance commerciale des produits agroalimentaires . . . . .	199
B.12.	Exportations de produits agroalimentaires . . . . .	199
B.13.	Importations de produits agroalimentaires . . . . .	200
B.14.	Part des exportations de produits agroalimentaires dans les exportations totales . . . . .	200

B.15.	Part des importations de produits agroalimentaires dans les importations totales . . . . .	200
B.16.	Cinq premiers produits agroalimentaires exportés par pays . . . . .	201
B.17.	Cinq premiers produits agroalimentaires importés par pays . . . . .	203
B.18.	Cinq premières destinations d'exportation de produits agroalimentaires . . . . .	205
B.19.	Cinq premiers partenaires d'importation de produits agroalimentaires . . . . .	207
B.20.	Production agricole brute totale . . . . .	209
B.21.	Production agricole brute, production végétale . . . . .	209
B.22.	Production agricole brute, production animale . . . . .	209
B.23.	Production totale de céréales . . . . .	210
B.24.	Production de blé . . . . .	210
B.25.	Production de céréales secondaires . . . . .	210
B.26.	Production totale de viande . . . . .	211
B.27.	Production de viande bovine . . . . .	211
B.28.	Production de viande porcine . . . . .	211
B.29.	Production de lait . . . . .	212
B.30.	Production de quelques produits choisis . . . . .	213
B.31.	Part moyenne du revenu des ménages consacrée à l'alimentation . . . . .	215
B.32.	Consommation alimentaire quotidienne . . . . .	215
B.33.	Consommation annuelle de céréales et produits dérivés . . . . .	215
B.34.	Consommation annuelle de viande et de produits dérivés . . . . .	216
B.35.	Consommation annuelle de lait et de produits laitiers . . . . .	216
B.36.	Superficie totale ensemencée . . . . .	216
B.37.	Superficie ensemencée en céréales . . . . .	217
B.38.	Cheptel bovin . . . . .	217
B.39.	Cheptel porcin . . . . .	217

## Graphiques

1.1.	Part de l'agriculture dans l'emploi total par rapport au PIB par tête, moyenne 2003-05 . . . . .	17
1.2.	Part de l'agriculture dans le PIB par rapport au PIB par tête, moyenne 2003-05 . . . . .	17
1.3.	Part de l'agriculture dans l'emploi total . . . . .	18
1.4.	Part de l'agriculture dans le PIB . . . . .	18
1.5.	Production agricole brute . . . . .	19
1.6.	Évolution du PIB . . . . .	19
1.7.	Balance des échanges agricoles et alimentaires . . . . .	20
1.8.	Part des exportations agricoles et alimentaires dans les exportations totales . . . . .	21
1.9.	Part des importations agricoles et alimentaires dans les importations totales . . . . .	21
1.10.	Inflation, variations en fin d'année des prix à la consommation, en pourcentage . . . . .	23
1.11.	Composition des estimations du soutien aux producteurs . . . . .	31
1.12.	Coefficients nominaux de protection des producteurs . . . . .	32
1.13.	Composition de l'estimation du soutien total . . . . .	33
2.1.	Brésil : évolution du niveau et de la composition de l'ESP . . . . .	38

2.2.	Brésil : CNP des producteurs par produit, moyenne 2003-05 . . . . .	38
2.3.	Brésil : évolution de la composition de l'EST . . . . .	38
2.4.	Évolution et variations annuelles de la production agricole du Brésil, 1995-2005 . . . . .	41
2.5.	Échanges agroalimentaires du Brésil, 1996-2005 . . . . .	43
3.1.	Bulgarie : évolution du niveau et de la composition de l'ESP . . . . .	54
3.2.	Bulgarie : CNP des producteurs par produit, moyenne 2003-05 . . . . .	54
3.3.	Bulgarie : évolution de la composition de l'EST . . . . .	54
3.4.	Évolution et variations annuelles de la production agricole en Bulgarie, 1995-2005 . . . . .	57
3.5.	Échanges agroalimentaires de la Bulgarie, 1996-2005 . . . . .	59
4.1.	Chine : évolution du niveau et de la composition de l'ESP . . . . .	70
4.2.	Chine : CNP des producteurs par produit, moyenne 2003-05 . . . . .	70
4.3.	Chine : évolution de la composition de l'EST . . . . .	70
4.4.	Évolution et variations annuelles de la production agricole en Chine, 1995-2005 . . . . .	73
4.5.	Échanges agroalimentaires de la Chine, 1995-2005 . . . . .	77
4.6.	Revenu des ménages ruraux par personne en Chine, 1995-2005 . . . . .	78
5.1.	Évolution et variations annuelles de la production agricole en Inde, 1995-2005 . . . . .	91
5.2.	Échanges agroalimentaires de l'Inde, 1995-2005 . . . . .	95
6.1.	Roumanie : évolution du niveau et de la composition de l'ESP . . . . .	108
6.2.	Roumanie : CNP des producteurs par produit, moyenne 2003-05 . . . . .	108
6.3.	Roumanie : évolution de la composition de l'EST . . . . .	108
6.4.	Évolution et variations annuelles de la production agricole en Roumanie, 1995-2005 . . . . .	111
6.5.	Échanges agroalimentaires de la Roumanie, 1995-2005 . . . . .	113
7.1.	Russie : évolution du niveau et de la composition de l'ESP . . . . .	124
7.2.	Russie : CNP des producteurs par produit, moyenne 2003-05 . . . . .	124
7.3.	Russie : évolution de la composition de l'EST . . . . .	124
7.4.	Évolution et variations annuelles de la production agricole en Russie, 1995-2005 . . . . .	127
7.5.	Termes de l'échange agricole de la Russie : rapport de l'indice des prix perçus et de l'indice des prix payés . . . . .	128
7.6.	Échanges agroalimentaires de la Russie, 1996-2005 . . . . .	132
8.1.	Afrique du Sud : évolution du niveau et de la composition de l'ESP . . . . .	144
8.2.	Afrique du Sud : CNP des producteurs par produit, moyenne 2003-05 . . . . .	144
8.3.	Afrique du Sud : évolution de la composition de l'EST . . . . .	144
8.4.	Évolution et variations annuelles de la production agricole en Afrique du Sud, 1995-2005 . . . . .	148
8.5.	Échanges agroalimentaires de l'Afrique du Sud, 2000-05 . . . . .	151
9.1.	Ukraine : évolution du niveau et de la composition de l'ESP . . . . .	160
9.2.	Ukraine : CNP des producteurs par produit, moyenne 2003-05 . . . . .	160
9.3.	Ukraine : évolution de la composition de l'EST . . . . .	160
9.4.	Évolution et variations annuelles de la production agricole en Ukraine, 1995-2005 . . . . .	163
9.5.	Échanges agroalimentaires de l'Ukraine, 1996-2005 . . . . .	167

## Ce livre contient des...



**StatLinks**

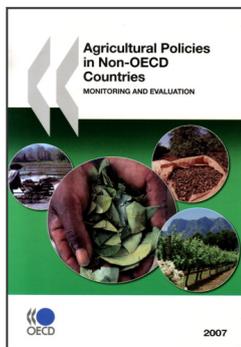
**Accédez aux fichiers Excel®  
à partir des livres imprimés !**

En bas à droite des tableaux ou graphiques de cet ouvrage, vous trouverez des *StatLinks*.

Pour télécharger le fichier Excel® correspondant, il vous suffit de retranscrire dans votre navigateur Internet le lien commençant par : <http://dx.doi.org>.

Si vous lisez la version PDF de l'ouvrage, et que votre ordinateur est connecté à Internet, il vous suffit de cliquer sur le lien.

Les *StatLinks* sont de plus en plus répandus dans les publications de l'OCDE.



Extrait de :

## Agricultural Policies in Non-OECD Countries 2007 Monitoring and Evaluation

Accéder à cette publication :

[https://doi.org/10.1787/agr\\_non-oecd-2007-en](https://doi.org/10.1787/agr_non-oecd-2007-en)

### Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2007), « Afrique du Sud », dans *Agricultural Policies in Non-OECD Countries 2007 : Monitoring and Evaluation*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: [https://doi.org/10.1787/agr\\_non-oecd-2007-10-fr](https://doi.org/10.1787/agr_non-oecd-2007-10-fr)

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à [rights@oecd.org](mailto:rights@oecd.org). Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) [info@copyright.com](mailto:info@copyright.com) ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) [contact@cfcopies.com](mailto:contact@cfcopies.com).